



Innovations environnementales dans la viticulture et relations de proximité Un exemple d'action collective

Marie-Claude Bélis-Bergouignan	Clarisse Cazals
Professeur de sciences économiques	Doctorante
IFREDE, Université Montesquieu Bordeaux IV	
e-mail : belis@u-bordeaux4.fr	email : clcazals@u-bordeaux4.fr

Objet de la communication : faire apparaître la diversité des démarches environnementales volontaires des viticulteurs à partir des différentes conventions d'environnement qui les sous-tendent

Proposition :

La crise de la filière vitivinicole et la question régulièrement soulevée de l'impact du vin sur la santé publique offrent un contexte propice à la mise en avant des problèmes productifs environnementaux de la filière. Ceux-ci sont de plusieurs ordres de nuisances : pollution diffuse par les produits phytosanitaires du fait du nombre de traitements nécessaires, mais aussi par les effluents de caves. Ils sont porteurs d'un conflit d'usage central concernant la ressource naturelle en eau, mais aussi d'un problème de santé publique. Ce conflit d'usage à portée sociétale révèle des divergences d'objectifs entre les acteurs (individuels et collectifs) impliqués dans l'activité multifonctionnelle que représente la viticulture. De ce fait ces derniers ne peuvent tous interpréter ce conflit à l'aide des seuls critères de marché.

Les administrations locales, associations se mobilisent pour améliorer la prise en compte des questions environnementales qui, actuellement, n'atteignent les consommateurs français que de façon marginale. Les pouvoirs publics, quant à eux, optent pour la réglementation et, récemment, pour la taxe. Mais l'impact de ces mesures sur les pratiques des viticulteurs restant très limité, certains acteurs, soucieux d'améliorer leur prise en compte de ces problèmes environnementaux, élaborent un ensemble de normes, de réglementations qui relèvent des démarches environnementales volontaires aujourd'hui largement pratiquées dans certaines industries.

L'approche conventionnaliste, mobilisée dans cette communication, étudie l'action, individuelle ou collective, d'individus hétérogènes en situation d'incertitude. Elle vise à identifier quelles règles, normes, conventions environnementales sont mobilisées par les acteurs pour se coordonner, en dépit de l'incompatibilité *a priori* de leurs objectifs et de leurs moyens. Elle repose sur une démarche compréhensive et non normative de la coordination des acteurs.

Or, les actions visant à concilier développement agricole et protection de l'environnement s'inscrivent dans un cadre incertain : sur l'activité productive, la rentabilité économique de ces démarches environnementales et leur efficacité environnementale. A partir d'une étude des différentes chartes et réglementations mises en œuvre dans la filière viticole, la communication montrera que dans ce contexte incertain et complexe la coordination des acteurs s'appuie sur diverses conventions d'environnement plus ou moins territorialisées. Elles résultent de l'articulation entre deux dimensions différentes :

1. des choix éthiques qui conduisent à des pratiques culturelles différenciées,
2. l'inscription du produit dans un type donné de qualité.

La combinaison de ces deux principes, permet de mettre en évidence quatre modèles-types de conventions d'environnement, chacun offrant un cadre commun d'interprétation, une grille de lecture de la réalité économique et sociale tout en laissant à chaque acteur une marge d'action.

Une enquête par questionnaire, réalisée auprès des viticulteurs inscrits dans une démarche environnementale volontaire (viticulture biologique, Terra-vitis), a été engagée afin de valider cette grille de lecture. Ses résultats permettent d'identifier les conditions d'engagements dans ces différentes démarches et d'en apprécier leur impact économique. A partir de ceux-ci et d'entretiens approfondis complémentaires sera abordée la question de la légitimité de ces conventions d'environnement et donc de la conflictualité potentielle découlant de la multiplicité des démarches.

BIBLIOGRAPHIE :

- BARTHELEMY D., BOINON J.P., NIEDDU M., (2002), « Le dualisme comportemental des agriculteurs : normativité de l'action ou jeu d'institutions ? » *Journées « Institutionnalismes et Evolutionnismes »*.
- BÉLIS-BERGOUIGNAN Marie-Claude., CAZALS Clarisse, (2004), « Convention d'environnement de réseaux institués : résolution ou déplacement des conflits d'usage ? », Communication aux journées d'étude « Les conflits d'usage et de voisinage », Paris, 11 et 12 octobre 2004, 18p.
- DAVID M., (2004), « Les approches volontaires comme instrument de régulation environnementale », *Revue Française d'économie*, n°1/vol XIX, 227-271.
- JOLIVET P. (2003), « Définir une rationalité ancrée. L'exemple de la sensibilité écologique des consommateurs », *Colloque conventions et institutions*.
- ORLEAN A. (2004), « L'économie des conventions : définitions et résultats », in A. Orléan (dir), *L'analyse économique des conventions* (2ème éd), PUF, quadrige Paris, 9-48.